

CONSEIL D'ADMINISTRATION OUVERT AUX PRÉSIDENTS DE LIGUES

LUNDI 19 JUILLET 2021 - 19H00/20H30

Membres présents	AVELOT Maryvonne ; BAUDRAND Jacky ; BOISSIERE Daniel ; BOULEMAR Brigitte ; CHABANNES Emmanuel ; CORDIER Yves ; DESMET Joëlle ; DUPONT Anne-Charlotte ; GAUTHIER Valérie ; GEFFROY Christine ; GOSSE Cedric ; GROSSETETE Catherine ; HAY Nicolas ; KIRCHEN Fatima ; LAPARADE Jacques ; LEGRAND Christophe ; LEHAIR Agnès ; LEROY Jacques ; MENTRE Loic ; MOUSSEL René ; PARIS Jérôme ; POAS Apolline ; PRIVAT Emmanuel ; SERRANO Didier ; SERRANO Didier ; VIALAT Jean-Philippe
Présidents de Ligues	COLLET Charles-Yves (Président Ligue Bretagne) ; DINANE Félix (Président Ligue Guadeloupe) ; DUCHATEAU Olivier (Président Ligue Hauts de France) ; DUTHILLEUL Jean-Paul (Président Ligue Grand Est) ; GAUDIN Philippe (Président Ligue Pays de la Loire) ; LALLEMAND Thibault (Président Ligue Grand Occitanie) ; OREGGIA Gerard (Président Ligue Provence Alpes Côte d'Azur) ; SAMMUT Thierry (Président Ligue Ile de France) ; VIENNY Jean-François (Président Ligue Bourgogne Franche Comté)
Invités à titre consultatif	FRITSCH Guillaume ; MASSIAS Laurent ; SAINT-JEAN Bernard ; ZIMMER Stéphane
Absents/ excusés	COSSET Anne ; DE JAEGHERE Laurence ; DIZIER Séverine ; EDELGA Fanny ; FALL Maïmouna ; GAUDIN Philippe (Président ligue Pays de la Loire) ; LESCURE Philippe ; LOUISE Axel (Président ligue Réunion) ; MERLE Audrey ; MEUNIER Eric (Président ligue Nouvelle Calédonie) ; PAULA Manuel (Président ligue Martinique) ; PIVETEAU Brice ; SAEZ Eric ; VINCIGUERRA Patrick (Président ligue Corse)

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AG du 17 avril 2021 :

- 2.3.1.3.3. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.3.4. *Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.5. *Les fonctions des administrateurs prennent fin :*
(...)
 - *Par anticipation de manière individuelle :*
(...)
*Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;
Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..*

Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. AG de validation des coûts 2022	2
2. Proposition des coûts 2022 et choix assurance	2
2.1. Choix assurance : offre de la MAIF	2
2.2. Proposition de coûts 2022	3
3. Calendrier prévisionnel des réunions fédérales	5

1. AG de validation des coûts 2022

Comme cela a été précisé lors de l'Assemblée Générale d'avril 2021, une nouvelle Assemblée Générale doit être organisée pour valider les coûts 2022. Initialement envisagée courant juin, cette Assemblée Générale ne peut être programmée que début août 2021 compte tenu :

- des délais qui ont été nécessaires pour finaliser l'appel d'offre assurance
- des contraintes statutaires (délai de convocation)
- des contraintes calendaires (déplacement du Président GOSSE au Japon pour les Jeux Olympiques)

Il est proposé au Conseil d'Administration la tenue d'une Assemblée Générale Fédérale le jeudi 05 août 2021 à 18h, en visioconférence.

L'ordre du jour proposé est le suivant : Proposition des coûts 2022

Le CA valide à l'unanimité la tenue de cette AG le jeudi 05 août 2021 à 18h00 en visioconférence ainsi que l'ordre du jour proposé.

2. Proposition des coûts 2022 et choix assurance

2.1. Choix assurance : offre de la MAIF

Le Président Cédric GOSSE rappelle qu'il nous a fallu attendre l'issue de la procédure de mise en concurrence assurance pour pouvoir détailler dans la proposition des coûts 2022 ce qui relève, au niveau des licences, de la part fédérale et ce qui relève de la part assurance.

Jacky BAUDRAND, pilote du groupe de travail chargé de la mise en concurrence assurance, rappelle que toutes les étapes prévues par le règlement financier en matière de mise en

concurrence pour les marchés supérieurs à 25.000€ ont été respectées. Jacky BAUDRAND détaille les étapes de cette mise en concurrence :

- un cahier des charges a été établi (nous avons fait appel à un expert indépendant, M. Christophe DEJONCHEERE (ACE CONSULTANTS)) ;
- l'information concernant la mise en place de cette mise en concurrence a été publiée du notre site Internet le 20 mai 2021 ;
- à partir du 20 mai, le cahier des charges a été transmis à 8 courtiers / agents généraux / mutuelles ;
- initialement prévue le 21 juin 2021, la date limite de dépôt des offres a été repoussée au 25 juin 2021 ;
- à la date de clôture, trois offres ont été déposées : ALLIANZ, MMA et la MAIF. D'autres assureurs ont fait savoir que le délai de réponse était trop court et/ou qu'ils n'étaient pas en mesure de proposer une tarification proche de celle existante compte tenu de notre sinistralité et qu'ils préféraient ne pas postuler ;
- après une première analyse effectuée par notre expert indépendant, M. Christophe DEJONCHEERE (ACE CONSULTANTS), des questions complémentaires ont été adressées aux trois postulants afin de préciser certains points de leurs offres, la réponse étant attendue pour le 09 juillet au plus tard ;
- après intégration des réponses et précisions des trois postulants, l'analyse comparative des offres nous a été présentée par M. Christophe DEJONCHEERE :
 - un écart de prix d'environ 100.000€ entre l'offre la plus chère et l'offre la moins chère (sur la base des effectifs 2019) ;
 - préavis de 9 mois préalable à toute modification accepté par MMA et la MAIF.
- le groupe de travail a communiqué à la Commission Nationale Financière ces éléments pour avis consultatif, et a préconisé de choisir l'offre de la MAIF dans la mesure où il s'agit de l'offre la plus compétitive ;
- la Commission Nationale Financière présidée par M. Alain COURPRON, a émis un avis favorable ;
- la validation finale revenant à Joëlle DESMET, Trésorière Générale, il lui a été proposé de valider l'offre de la MAIF, ce qu'elle a fait le 15 juillet 2021.

Jacky BAUDRAND précise que notre prochain assureur sera donc la MAIF, avec un engagement sur le prix pour une durée de deux ans et qu'une réévaluation pourrait intervenir si le rapport sinistres / primes est supérieur ou égal à 100%.

La proposition des coûts 2022 a été modifiée en tenant compte des tarifs proposés par la MAIF.

Le président conclut en précisant que l'offre qui est faite aux licenciés présente 3 niveaux. Deux éléments importants sont à souligner : le premier niveau présente une licence moins chère avec les garanties obligatoires, les second et troisième niveaux présentent au choix des garanties étendues.

2.2. Proposition de coûts 2022

En synthèse les propositions de modifications sont les suivantes :

RÉÉVALUATION ANNUELLE AUTOMATIQUE :

- Proposition de suppression du principe de réévaluation automatique des coûts sur la base de l'indice INSEE du coût de la vie (inappliqué depuis plusieurs années)

PASS COMPETITION :

- Proposition de maintien des coûts

DROITS D'ORGANISATIONS / LICENCE-MANIFESTATION :

- Proposition de gratuité de la part fédérale pour les nouvelles organisations (cf point 1 du plan de relance validé par le Conseil d'Administration du 09 juin 2021)
- Définition "nouvelle organisation" : manifestation qui n'a jamais été organisée dans une localité donnée (définition proposée en CA et qui a été ajoutée au document qui sera transmis aux représentants des clubs)
- Proposition de maintien des droits d'organisation

AFFILIATION CLUB

- Proposition de gratuité de la part fédérale pour les nouveaux clubs + gratuité de la part fédérale pour les trois premières licences dirigeants (cf point 2 du plan de relance validé par le Conseil d'Administration du 09 juin 2021)
- Proposition de maintien des autres tarifs

LICENCES ANNUELLES

- Proposition de fusion des paragraphes relatifs aux ligues des DOM TOM et de la la ligue CORSE
- Suite à la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance, les modifications suivantes ont été intégrées :
 - Déconnexion de la part fédérale des licences et de l'assurance :
 - pas d'augmentation de la part fédérale (= tarif 2021 - coût de l'assurance en 2021) ;
 - 3 niveaux d'assurance proposés pour les licences annuelles ;
 - 1 seul niveau d'assurance pour la licence Action.
 - Application des -50% uniquement sur la part fédérale (donc hors assurance) pour les ligues des DOM TOM et de la la ligue CORSE ;
 - Application du demi-tarif jeune sur la part fédérale et la part régionale (donc hors assurance) ;

MUTATION :

- Proposition de maintien des droits de mutation et de formation

TARIFS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

- Proposition de maintien des tarifs de remboursement

Le CA valide à la majorité la proposition des coûts 2022 (1 vote contre mais uniquement sur la partie des tarifs des licences).

3. Calendrier prévisionnel des réunions fédérales

JUN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE								
MA		1	JE		1	DI		1	ME		1	VE		1	ME		1			
ME		2	VE		2	LU	BE VISIO	2	JE		2	SA		2	MA		2	JE		2
JE		3	SA		3	MA		3	VE		3	DI		3	ME		3	VE		3
VE		4	DI		4	ME		4	SA		4	LU	BE VISIO	4	JE		4	SA		4
SA		5	LU	BE VISIO	5	JE	AG VISIO : 18h	5	DI		5	MA		5	VE		5	DI		5
DI		6	MA		6	VE		6	LU	BE VISIO	6	ME		6	SA		6	LU	BE VISIO	6
LU	BE VISIO	7	ME		7	SA		7	MA		7	JE		7	DI		7	MA		7
MA		8	JE		8	DI		8	ME		8	VE		8	LU	BE VISIO	8	ME		8
ME		9	VE		9	LU	BE VISIO	9	JE		9	SA		9	MA		9	JE		9
JE		10	SA		10	MA		10	VE		10	DI		10	ME	CA VISIO	10	VE		10
VE		11	DI		11	ME		11	SA	BE à Paris fin à 17h max (à confirmer)	11	LU	BE VISIO	11	JE		11	SA		11
SA		12	LU	BE VISIO	12	JE		12	DI		12	MA		12	VE		12	DI		12
DI		13	MA		13	VE		13	LU	BE VISIO	13	ME		13	SA		13	LU	BE VISIO	13
LU	BE VISIO	14	ME		14	SA		14	MA		14	JE		14	DI		14	MA		14
MA		15	JE		15	DI		15	ME		15	VE		15	LU	BE VISIO Collo	15	ME		15
ME		16	VE		16	LU	BE VISIO	16	JE		16	SA		16	MA	Colloque DTN	16	JE		16
JE		17	SA		17	MA		17	VE		17	DI		17	ME	Colloque DTN	17	VE		17
VE		18	DI		18	ME		18	SA	CA PHYSIQUE CHATEAUROUX	18	LU	BE VISIO	18	JE	Colloque DTN	18	SA		18
SA		19	LU	CA/LR VISIO	19	JE		19	DI		19	MA		19	VE	Colloque DTN	19	DI		19
DI		20	MA	BE VISIO	20	VE		20	LU		20	ME		20	SA		20	LU	BE VISIO	20
LU	BE VISIO	21	ME	VISIO PRE AG LR/REPRESENTANTS DE CLUBS	21	SA		21	MA		21	JE		21	DI		21	MA		21
MA		22	JE		22	DI		22	ME		22	VE		22	LU	BE VISIO	22	ME		22
ME		23	VE		23	LU	BE VISIO	23	JE		23	SA		23	MA		23	JE		23
JE		24	SA		24	MA		24	VE		24	DI		24	ME		24	VE		24
VE		25	DI		25	ME		25	SA		25	LU	BE VISIO	25	JE		25	SA		25
SA		26	LU	JO HOMMES	26	JE		26	DI		26	MA		26	VE	14h : BE physiq	26	DI		26
DI		27	MA	JO FEMMES	27	VE		27	LU	BE VISIO	27	ME		27	SA	BE PHYSIQUE	27	LU	BE VISIO	27
LU	BE VISIO	28	ME		28	SA	JP	28	MA		28	JE		28	DI		28	MA		28
MA		29	JE		29	DI	JP	29	ME		29	VE		29	LU	BE VISIO	29	ME		29
ME		30	VE		30	LU		30	JE		30	SA		30	MA		30	JE		30
			SA	JO RELAIS	31	MA		31				DI		31				VE		31

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration et les Présidents de Ligue pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général